



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

CONFÉRENCE DE PRESSE

«DÉBAT DE POLITIQUE PATRONALE EN TERRE TESSINOISE»

JEUDI 2 FÉVRIER 2017, HÔTEL LUGANO DANTE CENTER

Contenu

- **Communiqué de presse**
- **Salutations**
Valentin Vogt, président, Union patronale suisse
- **Exposé**
Le Tessin, canton précurseur plutôt que «Sonderfall»
Gian-Luca Lardi, vice-président, Union patronale suisse
- **Exposé sur la Prévoyance vieillesse**
«Après le label d'excellence délivré par l'OFAS, se cramponner au modèle du Conseil des Etats serait incompréhensible»
Marco Taddei, Membre de la direction, Union patronale suisse
- **Exposé sur l'Initiative contre l'immigration de masse**
«Le temps de l'incertitude n'a que trop tendance à durer»
Daniella Lützel Schwab, Membre de la direction, Union patronale suisse
- **Exposé**
Les défis du monde des entreprises tessinoises
Fabio Regazzi, président, Associazione industrie ticinesi
- **Contacts et renseignements**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lugano, le 2 février 2017

Une nouvelle voix en faveur de la Suisse italienne

L'Union patronale suisse a choisi au sein de son Comité un deuxième vice-président. Fraîchement élu à cette fonction, Gian-Luca Lardi a inauguré ses fonctions officielles de porte-parole et défenseur du Tessin. La libre circulation des personnes en faveur de laquelle se mobilise l'association faîtière a certes soutenu la croissance économique de ce canton frontalier. Mais les employeurs doivent aussi combattre plus efficacement ses effets négatifs, notamment sur les infrastructures locales ou en matière de respect des salaires minimums.

Pour affirmer encore mieux la présence de l'Union patronale suisse (UPS) à l'échelon régional, son Comité a désigné en son sein un deuxième vice-président de l'UPS issu de la Suisse italienne. Gian-Luca Lardi, un employeur résidant et travaillant au Tessin défendra donc, à l'avenir, les positions et les requêtes de cette région économique en rapide mutation. Le nouveau vice-président ne voit pas dans son canton un «Sonderfall», mais plutôt la préfiguration possible de ce qui attend la Suisse. Plus clairement que partout ailleurs, en effet, on y voit ce que signifie l'abandon de frontières entre deux pays aux niveaux de prospérité très différents. Et M. Lardi de souligner: «Si nous voulons assurer à long terme l'acceptabilité de la libre circulation des personnes dans la population, nous devons tout faire pour en éliminer les points faibles. Atteindre cette cible est dans l'intérêt tant de la Suisse que de l'UE».

Une action s'impose par exemple au niveau des collaborateurs détachés par l'UE et tenus en principe de travailler au niveau de nos salaires minimaux fixés par les conventions collectives, une règle pourtant très difficile à appliquer. La région est mise au défi sur cette question, mais aussi au niveau des infrastructures, où les développements nécessaires ne doivent pas s'éterniser en raison de longs délais de planification, d'autorisation et de réalisation. Seuls les efforts conjoints de l'ensemble des acteurs sociaux peuvent déboucher sur des solutions durables.

Pour les responsables de l'économie tessinoise, le fil conducteur de l'action doit donc être, selon Fabio Regazzi, président du membre de l'UPS Associazione industrie ticinesi, le développement et la qualité. En tant qu'association faîtière, l'UPS est particulièrement attentive à la nécessité de préserver l'adaptabilité du marché de l'emploi, l'un des principaux atouts de l'économie suisse. Les employeurs militent pour un marché largement ouvert, sans protection excessive ou artificielle contre les licenciements et pour un partenariat social efficace. En contrepartie, ils attendent de l'Etat qu'il ne se mêle pas de la politique du personnel des entreprises.

Au chapitre de la politique sociale, autre centre d'intérêt de l'association, on attend avec impatience, ce printemps, l'issue des délibérations des Chambres sur la réforme de la prévoyance vieillesse. Dans le bras de fer en faveur d'une solution susceptible de rallier une majorité, les employeurs ont clairement tracé une ligne rouge: celle de la majoration des rentes AVS de 70 francs, qui ne ferait qu'aggraver les problèmes structurels de cette assurance financée par répartition. Au lieu de cela, elle soutient la mesure facilitant le départ à la retraite pour les bas revenus ayant cotisé longtemps et la suppression du montant de coordination, deux solutions qui profiteraient surtout aux femmes.

Au chapitre de la politique de la formation, les employeurs insistent avec force pour le maintien et le développement du système de formation dual. Les entreprises de notre pays apprécient à sa juste valeur le potentiel de cette formation, qui leur permet d'apporter à la relève, de manière ciblée, les connaissances et les aptitudes dont elle a réellement besoin pour son évolution professionnelle. La formation professionnelle exerce en outre une importante fonction sociale. Elle accompagne les jeunes vers le monde adulte et du travail et contribue à les installer dans la société. Enfin le chômage des jeunes est chez nous bien plus faible que dans les pays sans formation professionnelle.

Que ce soit sur le marché du travail, dans les domaines de la politique sociale ou de la formation, l'association faîtière de l'économie milite également au Tessin, par la voix de son nouveau vice-président, pour la liberté d'entreprise, une bureaucratie minimaliste et un Etat «allégé».

UNION PATRONALE SUISSE

RENSEIGNEMENTS

Gian-Luca Lardi

Vice-président de l'Union patronale suisse

Tél. 079 226 19 64, gllardi@baumeister.ch

Roland A. Müller

Directeur de l'Union patronale suisse

Tél. 079 220 52 29, mueller@arbeitgeber.ch

L'Union patronale suisse est depuis 1908 la voix des employeurs suisses dans le monde économique et politique, comme auprès du public. Cette association faîtière de l'économie suisse fédère quelque 90 associations patronales régionales et sectorielles, de même qu'un certain nombre d'entreprises individuelles. Au total, elle offre ainsi ses services à plus de 100'000 petites, moyennes et grandes entreprises occupant 2 millions de travailleurs issus de tous les secteurs économiques. L'UPS milite pour une économie forte et pour la prospérité de la Suisse. Elle fait jouer à cette fin son expertise reconnue, notamment aux chapitres du marché du travail, de la formation et de la politique sociale. L'association est dirigée par Roland A. Müller et présidée par Valentin Vogt.



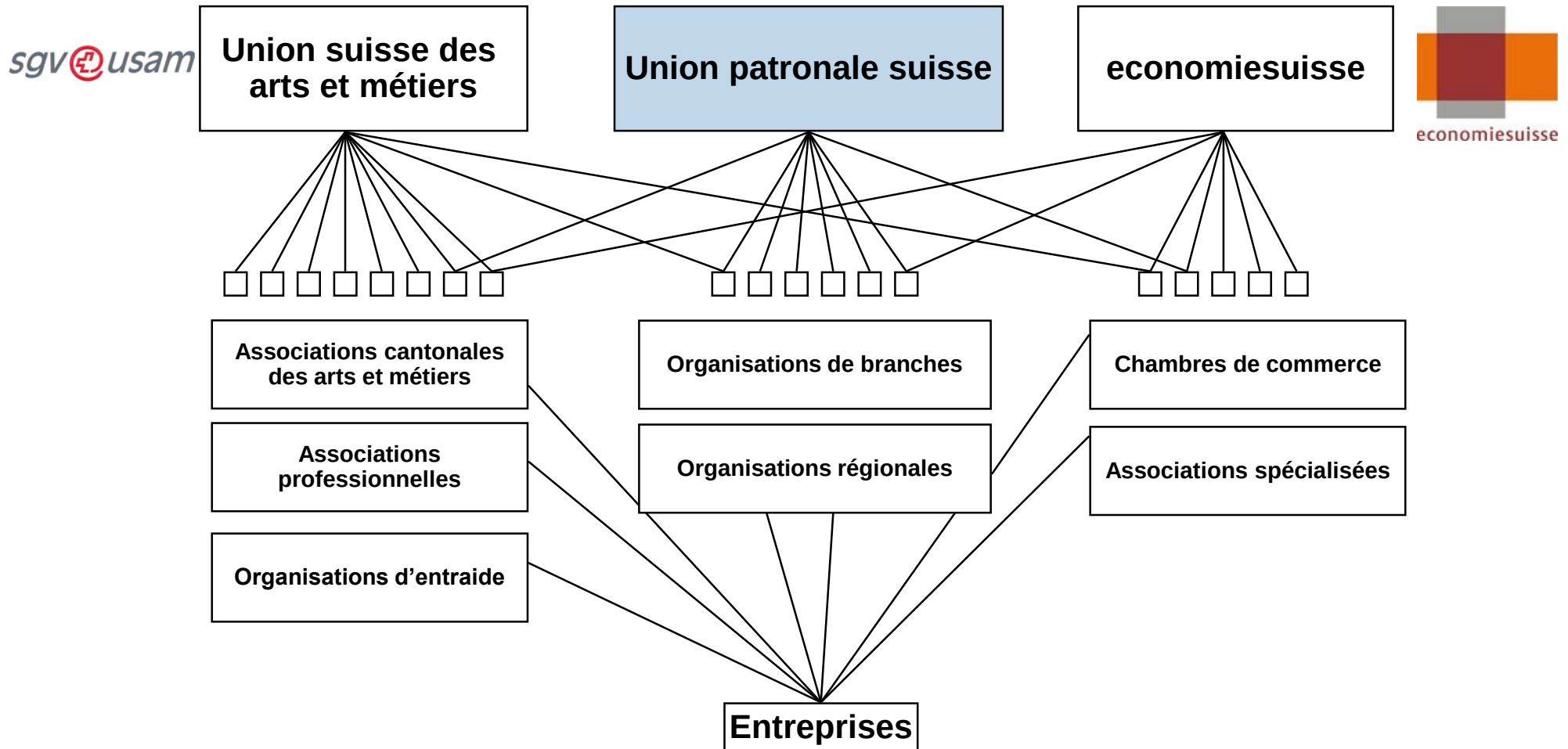
SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

«Débat de politique patronale en terre tessinoise»

Conférence de presse
Union patronale suisse

2 février 2017, Lugano

Structure des associations faîtières

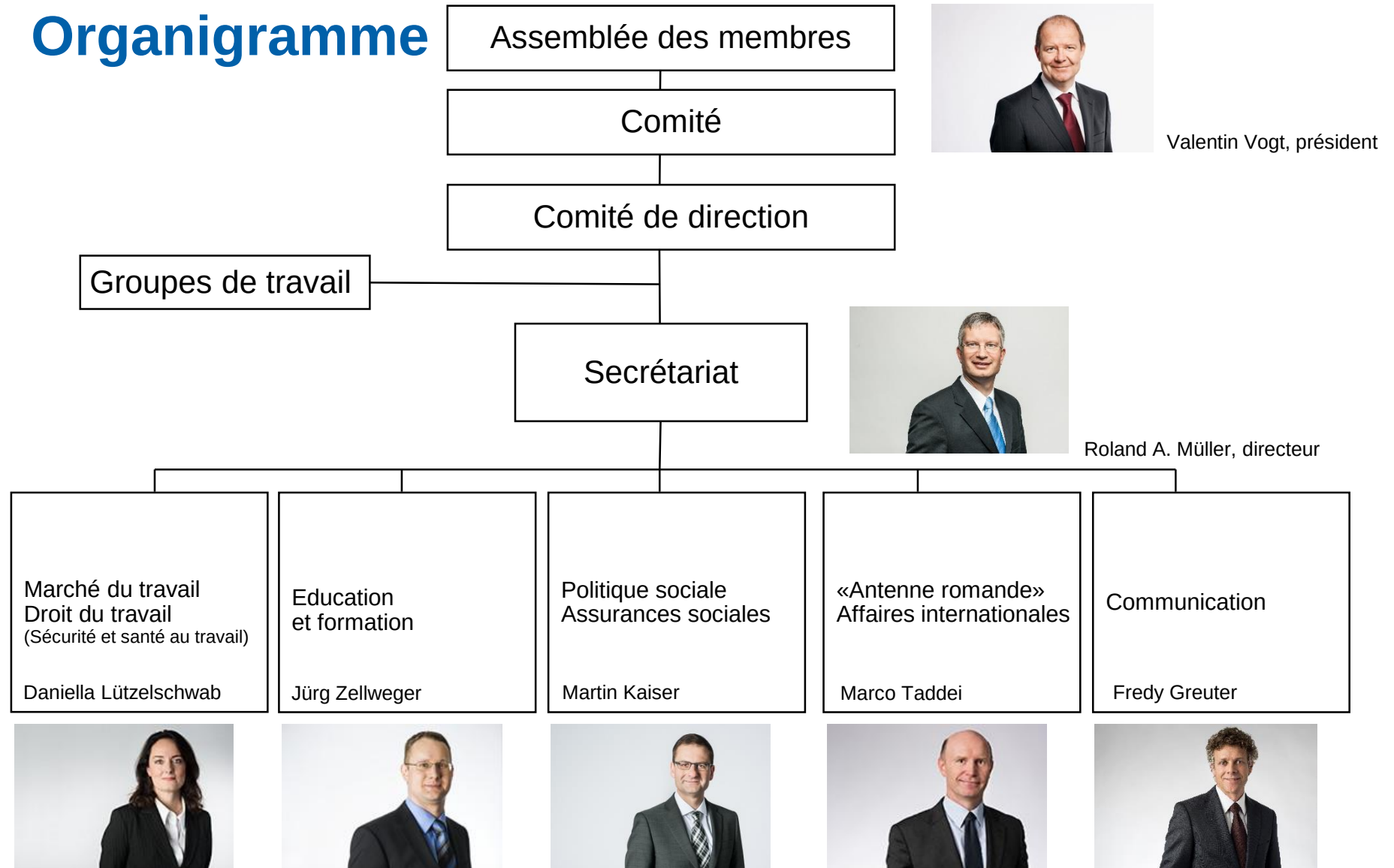


Membres de l'UPS

- 46 associations de branches
- 41 associations régionales
- 4 membres individuels
- plus de 100'000 entreprises
- environ 2 millions de salariés



Organigramme



Conférence de presse du 2 février 2017

Seul le texte prononcé fait foi

Le Tessin, canton précurseur plutôt que «Sonderfall»

Par Gian-Luca Lardi, vice-président de l'Union patronale suisse

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un plaisir de vous accueillir aujourd'hui à notre conférence de presse. Le fait que l'Union patronale suisse organise une conférence de presse à Lugano est bien sûr un événement tout particulier à mes yeux. Cela a toujours été mon souhait de présenter le Tessin à l'Union patronale suisse non seulement comme une destination de vacances, mais aussi en tant que région économique. Et cela non seulement parce que je suis né en Suisse italienne et que j'habite et travaille au Tessin, mais surtout parce que je suis persuadé que sur le plan national, le Tessin n'est pas un «Sonderfall» et qu'il peut aussi jouer un rôle de précurseur.

L'économie suisse prospère grâce aux bonnes conditions-cadre stables que nous avons établies dans les relations que nous entretenons avec les pays qui nous entourent, avec l'Union européenne. L'Union patronale suisse estime que la voie bilatérale est actuellement la meilleure option possible pour la Suisse. Elle a fait ses preuves pour les deux parties. Elle est aussi compatible avec l'histoire de notre autonomie, fondement de la démocratie directe et de la structure fédéraliste de notre Etat. Il faut donc préserver les accords bilatéraux. Le Tessin vit aussi de la libre circulation des personnes, mais en même temps, il en souffre. C'est sur ce point par exemple que je vois le Tessin comme un précurseur: il y apparaît plus clairement que partout ailleurs ce que signifie l'abandon de frontières entre deux pays aux niveaux de prospérité très différents. Nous devons avoir le courage de remettre en question le statu quo et de chercher des améliorations. Je pense ici par exemple aux collaborateurs détachés par l'UE qui, dans les secteurs sous convention collective de travail, doivent travailler au niveau de nos salaires minimaux. Cette règle est très difficile à appliquer. Dans le domaine des infrastructures également, nous sommes confrontés à des défis difficiles si nous voulons éviter des impasses: les longs délais de planification, d'approbation et de réalisation ne doivent pas être en trop grand décalage par rapport aux exigences de mobilité pressantes de la population. Si nous voulons assurer à long terme l'acceptabilité de la libre circulation des personnes dans la population, nous devons tout faire pour en éliminer les points faibles. Atteindre cette cible est dans l'intérêt tant de la Suisse que de l'UE.

Une autre tâche importante de notre association est la politique sociale. Dans ce domaine, l'enjeu consiste à obtenir un bon équilibre entre l'Etat et le marché, non à dépasser l'un ou l'autre. Cette année déjà, nous devons apporter des réponses sur ce thème: je pense ici à la réforme de notre prévoyance vieillesse. L'AVS impose aujourd'hui déjà une charge excessive à la jeune génération et le déséquilibre entre les deux piliers ne cesse de s'accroître. M. Marco Taddei, membre de notre direction, va vous expliquer plus en détail les chances qu'offre la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

En tant qu'association faîtière, l'Union patronale suisse est tenue de s'engager tout particulièrement en faveur du marché du travail, l'un des meilleurs atouts de l'économie suisse. Premièrement, le marché du travail doit garder le caractère libéral qui le caractérise jusqu'ici. Deuxièmement, les entreprises ont besoin d'un marché de l'emploi largement ouvert, sans protection excessive ou artificielle contre les licenciements. Troisièmement, il est essentiel que le partenariat social fonctionne bien. Quatrièmement,

la flexibilité et l'adaptabilité du marché de l'emploi impliquent que l'Etat ne se mêle pas de la politique du personnel des entreprises. Daniella Lützeltschwab, spécialiste des questions du marché du travail, vous en dira plus à ce sujet.

Un autre moteur de notre succès économique est la formation professionnelle. Le garant de la haute qualité de la place économique et scientifique suisse est un personnel bien formé. Nos entreprises apprécient à sa juste valeur le potentiel de la formation professionnelle, qui leur permet d'apporter à la relève, de manière ciblée, les connaissances et les aptitudes dont elle a réellement besoin pour son évolution professionnelle. La formation professionnelle exerce en outre une importante fonction sociale. Elle accompagne les jeunes vers le monde adulte et du travail et contribue à leur trouver une place dans la société. Elle intègre également les éléments les plus faibles sur le plan scolaire et leur offre la possibilité d'obtenir un titre de formation reconnue. En Suisse, elle maintient le chômage des jeunes à un niveau nettement plus bas que dans les pays sans formation professionnelle et fait ainsi rempart au manque de perspective et à la pauvreté. Ma branche, celle de la construction, est d'ailleurs exemplaire à ce chapitre. En plus de notre école spécialisée de Sursee, près de Lucerne, la SSIC dirige à Gordola un centre de formation professionnelle qui fait un excellent travail et constitue un précieux atout pour la région. Nous pouvons à bon droit nous enorgueillir du système dual suisse de formation, aujourd'hui remarqué loin à la ronde et jouissant d'une reconnaissance internationale.

Que ce soit sur le marché du travail, dans le domaine de la politique sociale ou sous l'angle de la politique de la formation: les employeurs savent qu'en Suisse, l'acceptabilité sociale de leurs activités doit sans cesse se mériter de nouveau. Les projecteurs sont tout particulièrement braqués sur les responsables économiques et leur comportement - sur la place de travail comme à l'égard du public. Une économie libérale doit se conformer au code éthique de la société, sans quoi elle s'expose à de nouvelles réglementations, à de nouvelles lois et à des tensions sociales.

Mesdames et Messieurs, l'interventionnisme de l'Etat providence, avec force réglementations, force impôts et haut degré de redistribution, semble être en vogue un peu partout. Mais cela ne nous détourne pas de notre volonté d'expliquer encore et toujours, à la jeune génération surtout, ce que sont les piliers de notre prospérité et de notre cohésion. Je suis certain que la Suisse aura besoin demain comme hier d'un ordre économique et social où la conjonction de la liberté d'entreprise, d'une bureaucratie minimaliste et d'un Etat «allégé» sera un gage de forte compétitivité internationale. Voilà aussi pourquoi, en qualité de vice-président de l'Union patronale suisse, je ne laisse passer aucune occasion de militer pour la liberté, la responsabilité personnelle et l'économie sociale de marché.

Conférence de presse du 2 février 2017

Seul le texte prononcé fait foi

«Après le label d'excellence délivré par l'OFAS, se cramponner au modèle du Conseil des Etats serait incompréhensible»

Par Marco Taddei, membre de la direction de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs,

Lors de la session de printemps qui s'ouvrira à la fin de ce mois, les deux Chambres se pencheront à nouveau, pour la dernière fois espérons-le, sur la Réforme Prévoyance vieillesse 2020. L'épreuve de force à laquelle on assistera sur cet objet en fin de session restera sans doute gravée dans les annales de la politique sociale helvétique. Rarement, en effet, l'issue d'un projet aussi important que celui d'une réforme de la prévoyance vieillesse aura été pareillement incertaine avant un vote final, avec un face-à-face entre des positions si éloignées les unes des autres sur un point fondamental. La question centrale est celle-ci: comment compenser la baisse de 6,8 à 6 pourcent du taux de conversion de la prévoyance vieillesse décidé pour la prévoyance professionnelle? Dans ce débat, des fossés idéologiques se sont creusés qui font perdre de vue l'essentiel, à savoir le mandat constitutionnel qui impose de préserver durablement le niveau des rentes de nos concitoyens.

Comme l'a relevé brièvement notre vice-président, la nécessité de réformer notre prévoyance vieillesse est aujourd'hui incontestable et incontestée. D'une part l'espérance de vie s'accroît et les retraités doivent donc pouvoir vivre plus longtemps de leurs rentes. D'autre part une profonde transformation structurelle est à l'œuvre dans le premier pilier, celui de la prévoyance vieillesse financée par répartition. De plus en plus de seniors touchent une rente AVS et il y a de moins en moins de personnes actives pour financer ces rentes. Les finances de l'AVS sont déjà hors de contrôle dans la mesure où les cotisations annuelles encaissées par notre assurance-vieillesse ne suffisent plus à couvrir ses rentes. Sans apports supplémentaires, le déficit de l'AVS se creusera d'année en année et, à partir de 2030, il manquera 7 milliards de francs dans la caisse. Cette même année, le pot financier de l'AVS sera donc à sec.

Dès lors, tous les acteurs concernés doivent être conscients de l'urgente nécessité d'une réforme du système actuel. Voilà pourquoi tout gonflement des prestations de l'AVS est à bannir, puisqu'il ne peut qu'aggraver le problème structurel au lieu de le résoudre. En septembre 2016, le peuple suisse a d'ailleurs manifesté sa volonté d'éviter une telle impasse en refusant sèchement l'initiative AVSplus. Les citoyens se sont rendu compte qu'une extension de l'AVS est diamétralement contraire à l'évolution démographique et ne fait que détériorer davantage la situation de l'AVS. Il nous est difficile de comprendre, par conséquent, la raison pour laquelle une majorité du Conseil des Etats continue de recommander une augmentation par saupoudrage de 70 francs par mois des rentes AVS en faveur des nouveaux rentiers. Les adeptes de cette mesure font valoir qu'elle devrait rendre plus digeste, pour les citoyens, la diminution du taux de conversion minimal dans le deuxième pilier. Mais se réclamer d'un tel prétexte pour augmenter les rentes AVS se traduit par un mélange des genres inacceptable et contraire au système entre les deux piliers de la prévoyance vieillesse. Cela correspond à la position idéologique qui, en toute occasion, privilégie le premier pilier au détriment du deuxième. Sous couvert d'équité sociale justice sociale, il s'agit en fin de compte d'une opération de redistribution au service d'une politique clientéliste rigide et prévisible. Cette majoration de rentes AVS distribuée selon le principe de l'arrosoir profiterait notamment aux couches sociales composées d'électeurs potentiels proches de la retraite et qui ne sont pas du tout dans la gêne.

En revanche, les laissés pour compte du modèle du Conseil des Etats seraient les rentier(ère)s actuel(le)s ayant toujours travaillé jusqu'ici. Et surtout, les grands perdants seraient les jeunes actifs à qui l'on demanderait de financer le développement de l'AVS sans avoir aucune certitude quant à leurs rentes à long terme. Partant, il est plus que choquant de voir certains milieux se réclamer de la répartition et de l'équité sociale alors que la solution qu'ils prônent n'améliore en rien la situation des plus mal lotis de notre société, tout en favorisant les autres. Comme vous pouvez le constater, Mesdames et Messieurs, le mode de compensation préconisé par le Conseil des Etats n'est pas seulement, à l'évidence, un emballage trompeur. En entremêlant les deux piliers, il torpille un binôme qui a jusqu'ici bien fonctionné.

Le modèle du Conseil national amélioré par sa commission de la sécurité sociale propose une formule de compensation de la baisse du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle [nettement plus efficace et avantageuse](#) que le modèle du Conseil des Etats. C'est ce que reconnaît également l'Office fédéral des assurances sociales dans un courrier officiel. Pour ses adaptations, la commission du Conseil national s'est souvenue d'une proposition avancée par le Conseil fédéral dans son message. La compensation de la baisse du taux de conversion dans la LPP doit s'effectuer au moyen d'une hausse de quelque 0,6 % des cotisations salariales, à quoi s'ajouterait une augmentation de 0,6 point de la TVA pour maintenir les rentes AVS à leur niveau actuel. Le coût de la réforme totaliserait ainsi 5 milliards de francs. Soit exactement 2 milliards de moins, par année, que le modèle du Conseil des Etats.

De plus, la solution de la grande Chambre annonce un recul maximum des rentes LPP lié la baisse du taux de conversion bien moins sensible et une situation nettement plus favorable pour les personnes travaillant à temps partiel, en particulier les femmes. Enfin la mesure proposée par la commission sociale du Conseil national faciliterait l'accès à la retraite anticipée des personnes qui ont commencé tôt à travailler et cotiser à l'AVS et qui ont touché un modeste salaire. Elle profiterait surtout aux femmes dans les professions à bas salaires. Avec ces améliorations, la commission sociale tient assurément compte des attentes du grand public et fraie ainsi la voie à un compromis acceptable qui aurait également des chances devant le peuple.

Il appartient maintenant au Conseil national de suivre sa commission et d'indiquer au Conseil des Etats la voie d'une réforme de la prévoyance vieillesse efficace susceptible de recevoir un large soutien. Après que l'Office fédéral des assurances sociales a lui-même confirmé l'indiscutable supériorité du modèle du Conseil national amélioré, les réserves de la petite Chambre devraient être définitivement dissipées. Ne pas tenir compte du verdict de l'OFAS pour s'accrocher au modèle décrié du Conseil des Etats, avec son extension de l'AVS, serait incompréhensible. A l'inverse, il faut espérer que le Conseil national adoptera la ligne de la Chambre des cantons sur un certain nombre de points de divergence, notamment la question de la contribution de l'Etat central à l'AVS. Au regard des finances de la Confédération, il convient de renoncer, par exemple, à une augmentation de 20% de cette contribution.

Dans l'optique des employeurs, la proposition améliorée du Conseil national offre une solution susceptible de garantir le niveau des rentes jusqu'en 2030. Au-delà de ce terme, cependant, la réforme de la prévoyance vieillesse ne déploiera plus d'effet. Car même si elle est un succès – je dis bien «un succès» – le problème structurel de l'AVS s'aggravera de nouveau avec l'arrivée de la génération du babyboom à l'âge de la retraite. Voilà pourquoi il faudra introduire une dernière mesure de sécurité, celle d'une règle de stabilisation pour l'AVS si l'on souhaite garantir les rentes notre assurance-vieillesse et survivants au-delà de l'horizon 2030.

Conférence de presse du 2 février 2017

Seul le texte prononcé fait foi

«Le temps de l'incertitude n'a que trop tendance à durer»

Par Daniella Lützel Schwab, membre de la direction de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs,

Le 16 décembre 2016, l'Union patronale suisse a suivi avec la plus grande attention, elle aussi, le vote final des Chambres relatif à la loi révisée sur les étrangers. Nous avons pris acte avec satisfaction du fait que le Parlement, après des échanges passablement émotionnels sur cet objet, s'est finalement prononcé pour une solution conforme à l'accord de libre circulation des personnes. Ce jour n'a pas seulement marqué la conclusion heureuse du débat politique sur l'initiative contre l'immigration de masse. Il a permis au Conseil fédéral de ratifier dans la foulée l'important instrument de l'extension de la libre circulation à la Croatie et de rétablir ipso facto la participation intégrale de la Suisse au programme de recherche européen «Horizon 2020».

Un élément clé de la gestion indirecte de l'immigration est une mise en valeur plus efficace du potentiel de main-d'œuvre indigène. Il doit se matérialiser grâce au placement des personnes inscrites aux offices régionaux de placement (ORP). Les communications de candidatures des ORP aux entreprises doivent s'effectuer rapidement et être suffisamment sélectives pour que les employeurs n'aient à convier à un entretien d'embauche que des candidats dûment qualifiés. L'Union patronale suisse (UPS) demande que toutes les dispositions soient prises pour éviter les temps morts administratifs et les entretiens inutiles si l'on ne souhaite pas créer un malaise et beaucoup de frustrations non seulement chez les candidats recalés, mais aussi parmi les entreprises. Tant le Seco, en sa qualité d'autorité de surveillance, que les entreprises et les organisations ont semblé émettre des doutes quant à l'aptitude des ORP à s'acquitter convenablement de cette tâche. L'Union patronale suisse suivra cela avec une attention toute particulière. En attendant, force nous est de constater que l'élément de la sécurité juridique, si important pour les entreprises, n'est toujours pas assuré malgré la fin du processus politique.

Le 7 avril de cette année expire en effet le délai référendaire contre la loi révisée sur les étrangers. Si l'UDC et l'ASIN disent vouloir laisser passer cette date sans agir, plusieurs personnes ont annoncé en revanche leur volonté de demander le référendum. Ce n'est donc pas avant le début avril qu'on saura si la loi révisée sur les étrangers pourra entrer en vigueur.

Même si aucune démarche référendaire n'aboutit, beaucoup de questions attendront encore des réponses. En quoi consistera exactement le «chômage supérieur à la moyenne» établi par groupe professionnel, domaine d'activité et région économique? Comment les «groupes professionnels et domaines d'activité» se définissent-ils? Les branches et entreprises veulent savoir dès à présent si elles seront concernées par les nouvelles obligations prévues en matière de communication de postes vacants et de convocation à des entretiens d'embauche, si elles doivent se préparer à affronter des complications bureaucratiques supplémentaires et si elles recevront en temps voulu, à l'avenir, la main-d'œuvre dont elles ont effectivement besoin.

Ces questions seront clarifiées lors de la définition des dispositions de mise en œuvre. L'Union patronale suisse compte accompagner de très près ce processus. Nous exigeons des solutions favorables à l'économie, non bureaucratiques et pratiques. Cela signifie notamment que pour un groupe professionnel donné, on ne choisisse pas de déterminer le niveau de chômage en fonction du taux de chômage national (3,3% en 2016), mais de son évolution dans le temps. Par exemple: dans le groupe professionnel «nettoyage, hygiène, soins corporels», le taux de chômage observé en décembre 2016 était de 4,5%. Mais étant donné que ce taux oscille depuis quelque temps entre 4,5 et 5 pour-cent, les employeurs estiment que l'obligation d'annoncer les postes vacants ne doit être activée qu'à partir du moment où il dépasse brusquement et sensiblement cette valeur.

L'implication des employeurs dans ces travaux de mise en œuvre est indispensable. Des travaux qui, indépendamment de la menace d'un référendum, doivent rapidement être entrepris, car l'insécurité n'a que trop duré pour l'économie. Cette situation va d'ailleurs encore se prolonger en raison de l'initiative «Sortons de l'impasse» (initiative RASA).

L'Union patronale suisse rejette l'initiative RASA. En acceptant, le 9 février 2014, les nouveaux articles 121a et 197, alinéa 11 de la Constitution fédérale, le peuple et les cantons se sont prononcés pour un nouveau système de gestion de l'immigration. Le Parlement a entre-temps adopté la réglementation correspondante. En raison d'un conflit de normes entre la loi et la Constitution, le Conseil fédéral a décidé, le 21 décembre 2016, de préparer et de mettre en consultation deux options pour un contre-projet direct à l'initiative RASA. L'Union patronale suisse salue cette décision et examinera les propositions avec la plus grande attention. A ce stade, nous constatons d'ores et déjà avec satisfaction que le maintien des accords bilatéraux I est garanti dans les deux options.

Si, en plus de l'éventuel référendum contre la nouvelle réglementation de la loi sur les étrangers et de la votation sur l'initiative RASA et les contre-propositions afférentes du Conseil fédéral, l'initiative demandant la dénonciation de l'accord de libre circulation des personnes devait effectivement aboutir, alors l'incertitude – déjà grande – quant à l'avenir des accords bilatéraux I se prolongerait de trois ans au moins. Dans ces circonstances, la question de savoir si elles peuvent maintenir leurs activités en Suisse serait plus que jamais d'actualité pour de nombreuses entreprises. En un mot comme en cent : la réalisation de ce scénario menacerait les entreprises et les emplois de leurs salariés.

L'Union patronale suisse formule dès lors les exigences que voici :

- Les dispositions d'exécution de la législation révisée sur les étrangers qui seront élaborées ces prochains mois doivent être favorables à l'économie, non bureaucratiques réalistes et applicables, de sorte que les entreprises retrouvent en partie la sécurité juridique dont la place économique suisse a si impérativement et urgentement besoin.
- Il faut fermement rejeter tant le référendum contre la loi révisée sur les étrangers que toute initiative remettant en question les accords bilatéraux I avec l'UE.

Conférence de presse du 2 février 2017

Seul le texte prononcé fait foi

Les défis du monde des entreprises tessinoises

Fabio Regazzi, président Associazione industrie ticinesi

Mesdames, Messieurs,

Le Tessin et les entreprises, c'est une histoire d'amour-haine. Les Tessinois aiment assez les entreprises. Ils voient en elles un tremplin pour sortir de la crise, le moteur principal du redressement économique. C'est particulièrement le cas pour les petites et les moyennes. Elles sont près de 33 000 à exercer leur activité dans notre canton. Les Tessinois aiment aussi assez les entrepreneurs. Une opinion toute faite qui, suivant la perspective d'observation, peut revêtir des traits positifs (par exemple compétence et capacité d'innovation) ou négatifs (enrichissement personnel, manque d'égards pour l'environnement). C'est à eux qu'on impute souvent la responsabilité de nous amener plus de 62 000 frontaliers à l'origine de sous-enchères salariales et surtout pollution due à l'importance du trafic.

En résumé, bonnes entreprises et mauvais entrepreneurs. Mais on ne pose pas la question clé: qui est – ce qui est à l'origine de l'entreprise, sinon l'entrepreneur ?

Un sondage mené récemment par l'Observatoire de la vie politique régionale de Lausanne sous la direction du professeur Oscar Mazzoleni vient confirmer une constatation que je partage avec lui déjà depuis un certain temps. Les entrepreneurs ne suscitent pas une très grande confiance dans la population. En soi, cela n'est pas si étonnant au vu de la crise de crédibilité et de confiance qu'a déclenchée toute la classe politique. Une telle situation est source d'incertitude. Ce genre de réaction risque d'amener les gens à ignorer une figure clé, celle de l'entrepreneur, et ce précisément au moment où il s'agit de rassembler les forces pour surmonter les difficultés.

La cause de cette attitude négative de l'opinion est à chercher dans les prises de position contradictoires adoptées ces 20 dernières années dans la perspective des votations par les associations économiques de branches à côté de celles des entreprises. Pour nous, l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne est aussi essentiel que les accords bilatéraux. Dans une campagne menée récemment, nous nous sommes prononcés contre une initiative pour les salaires minimaux et contre la sous-enchère salariale ainsi que contre l'initiative « Primo i Nostri ! » (Les nôtres d'abord !). Malgré ces titres accrocheurs, les associations économiques ont toujours donné la priorité aux pendulaires. Ils ont saisi cette option comme une chance et une contribution au développement du Tessin sans chercher à nier pour autant les problèmes objectifs. En outre, après l'introduction de la libre circulation des personnes et grâce à l'apport des frontaliers au cours de ces 20 dernières années, le canton a pu enregistrer une croissance économique robuste. Mais il ressort malheureusement des dernières données disponibles que cette croissance au niveau cantonal est en train de ralentir. Ce dernier trimestre a été moins positif pour le Tessin que la période précédente. Seul le secteur du tourisme, grâce à une session d'été brillante, lance encore des signaux positifs.

Les spécialistes sont réservés sur les perspectives concernant ces prochains mois. De plus, la situation pourrait être influencée par les prochaines élections en France et Allemagne. En Italie, en

Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, l'horizon géopolitique s'est déjà modifié et de nombreux points d'interrogation subsistent quant aux effets de ces évolutions sur les équilibres économiques.

Il existe malheureusement au Tessin une sous-culture hostile aux entreprises. Certains secteurs de l'opinion publique et des autorités ainsi que des journalistes peu informés considèrent les chefs d'entreprise et les managers comme des personnes tournées exclusivement vers le profit, dénuées de scrupules, prêtes à tout compromis et manquant totalement de sensibilité sociale. On ne peut porter remède à cette situation qu'en luttant contre ceux qui ne respectent pas les conditions de salaires et de travail. C'est cette attitude qui nuit à l'économie. Mais attention ! Il ne faut pas croire qu'on peut résoudre le problème en diabolisant les entrepreneurs. La qualité de notre vie et notre prospérité dépendent du niveau de développement économique et de l'évolution de la technique dans notre pays. Le défi n'est pas qu'économique, il est aussi culturel et social.

Donc, si nous voulons continuer à viser le développement économique, demeurer compétitifs et garantir l'emploi pour les générations suivantes, les entrepreneurs doivent apprendre à maîtriser les aspects culturels, sociaux et politiques de ce grand défi et en particulier à mieux assumer leur rôle.

Ce défi concerne toutes les organisations de branches, qu'il s'agisse des employeurs ou des organisations industrielles, de l'Association des industries tessinoises que je préside à la Chambre de commerce. S'engager sur la voie d'une nouvelle vision et d'une nouvelle sensibilisation aux mondes productifs est l'affaire de tous. L'information concernant les entreprises doit s'améliorer. Cela passe par une participation active des milieux politiques, des journalistes et des économistes à ce travail. Les chefs d'entreprise doivent montrer la voie et assumer leur responsabilité d'acteurs sociaux chargés d'atteindre la qualité nécessaire en matière de croissance économique et de travail.

C'est un chemin sur lequel les meilleures entreprises se sont déjà engagées, indépendamment des risques de repli, de populisme et de fausses idéologies du «petit et du beau» qui ont trop souvent hanté le canton du Tessin. Elles doivent poursuivre dans cette direction, indépendamment de leur grandeur ou de leur petitesse, de la force assurée par la solidité de leurs liens familiaux, de la qualité de leur gestion, de leur capacité d'innovation, de leur présence sur leur marché indigène grâce à l'attention qu'elles portent sur la durée aux marchés internationaux. La même remarque s'applique aux fabricants qui représentent le label «Made in Switzerland» ou sont actifs dans les sciences de la vie, la micromécanique, la pharmacie et la mécanique. Tel est le nouvel horizon des entreprises: développement et qualité. Un but difficile à atteindre, mais réalisable.

Associations faitières de l'économie

UNION PATRONALE SUISSE

Contacts

- Fredy Greuter, responsable Communication: greuter@arbeitgeber.ch; 044 421 17 34; 079 628 56 61
- Roland A. Müller, Directeur: mueller@arbeitgeber.ch; 044 421 17 31; 079 220 52 29
- Valentin Vogt, Président: vogt@arbeitgeber.ch; 044 810 16 40; 079 634 12 10

Renseignements spécifiques

Secteur Marché du travail / Droit du travail

Daniella Lützel Schwab: luetzel Schwab@arbeitgeber.ch; 044 421 17 36

- Main-d'œuvre (en outre immigration, travailleurs âgés, conciliation travail-famille)
- Partenariat social
- Questions salariales
- Temps de travail
- Sécurité et santé au travail

Secteur Formation

Jürg Zellweger: zellweger@arbeitgeber.ch; 044 421 17 30

- École obligatoire
- Formation professionnelle initiale / Apprentissage
- Formation professionnelle supérieure
- Formation continue

Secteur Politique sociale

Martin Kaiser: kaiser@arbeitgeber.ch; 044 421 17 35

- Prévoyance vieillesse
- Assurance-invalidité
- Prestations complémentaires
- Aide sociale
- Assurance-chômage
- Assurance-maladie/accidents
- Allocations pour perte de gain
- Allocations familiales

Secteur Affaires internationales

Marco Taddei: taddei@arbeitgeber.ch; 021 613 36 85; 079 776 80 67

Antenne romande

Marco Taddei: taddei@arbeitgeber.ch; 021 613 36 85; 079 776 80 67

Internet

<http://www.arbeitgeber.ch/fr/medias/contact-avec-les-medias/>
<http://www.arbeitgeber.ch/fr/a-propos-de-nous/secretariat/>



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

ECONOMIESUISSE

Thèmes

- Concurrence
- Économie extérieure
- Energie et environnement
- Finances
- Fiscalité
- Formation (Recherche & Innovation)
- Infrastructures
- Politique économique
- Réglementation